

COUR SUPÉRIEURE
(Chambre Commerciale)

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

No : 500-11-059299-202

DATE : LE 30 JUILLET 2021

SOUS LA PRÉSIDENTE DE : ME VINCENT-MICHEL AUBÉ, REGISTRARE

**DANS L'AFFAIRE DE L'AVIS D'INTENTION DE FAIRE UNE PROPOSITION DE
DE:**

9105-3975 QUÉBEC INC.

Débitrice

-et-

RAYMOND CHABOT INC.

Syndic

JUGEMENT

[1] **LA COUR**, saisie d'une *Requête pour approbation d'une proposition en vertu de l'article 58 de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité*;

[2] **VU** que la proposition a été acceptée par les créanciers, vu le rapport du syndic sur la proposition, la preuve et les représentations du syndic et du procureur de la débitrice requérante;

[3] **VU** l'absence de contestation et qu'il convient d'accueillir la présente requête;

POUR CES MOTIFS, LE TRIBUNAL:

[4] **APPROUVE** la proposition de la débitrice 9105-3975 Québec inc. datée du *15 juin 2021 et votée le 5 juillet 2021;*

[5] **LE TOUT SANS FRAIS.**

JA0858


Me VINCENT-MICHEL AUBÉ, Registraire